

les travaux. Ils disposent parfois des prévisions de dépenses du ministère et d'autres documents.

Je me demande si un comité parlementaire est le cadre approprié pour revoir en toute objectivité l'approche philosophique du MEER, même en tenant compte du nouveau bill qui peut figurer sur le rôle. Comme je l'ai déjà signalé, pour que notre région en arrive à l'épanouissement dont elle jouit maintenant, nous avons décidé de compter moins sur les dépenses massives du gouvernement dans les provinces de l'Atlantique, et davantage sur notre propre secteur privé.

J'ai tenté aujourd'hui de citer des chiffres qui soient honnêtes et objectifs. Depuis une décennie que le programme existe, les dépenses globales en dollars du MEER représentent maintenant 1.1 p. 100 de tout le budget, alors qu'elles représentaient 2.1 p. 100 il y a dix ans. En fait, elles représentent encore moins que cela, compte tenu de l'inflation. A cause de l'inflation, 600 millions de dollars ne représentent plus que la moitié de ce chiffre. Certaines politiques et certaines mesures du gouvernement font obstacle au progrès de ces régions défavorisées.

Puisque je me surprends à me répéter, je termine. Le MEER ne saurait appliquer de politique efficace et durable s'il se contente d'agir par le biais des transferts de paiements, d'aider à hausser le niveau de vie, sans s'appliquer à transformer les structures économiques. Malgré tous les efforts, et les services ne les ménagent pas, on ne peut réaliser de changements structurels sans coordonner cette politique des subventions, les prêts à bas intérêt, et autres chose du genre, avec ce qui se fait en d'autres domaines. Voyez ce que vous avez de l'autre côté: la loi sur les banques, la politique de transport, la politique énergétique, pour ne parler que de ces trois politiques de base qui régissent le pays. Je ne parle même pas de l'accord automobile canado-américain et des autres politiques de ce genre, qui concernent plus spécialement la région centrale. Il y a d'autre part la politique douanière.

● (1510)

Voilà les quatre grands éléments qu'il faut coordonner avec l'expansion économique régionale, si nous voulons obtenir au Canada atlantique une véritable croissance produite par une structure solide. Je parle du Canada atlantique parce que je le connais mieux que la région d'Interlake du Manitoba ou, bien sûr, que certaines parties du Québec, même si le Québec, je le dis sans vouloir blesser personne, n'a pas un avenir aussi assuré, puisque certaines de ses industries sont menacées, le secteur textile et le secteur du meuble en particulier. Au Canada atlantique, nous avons au moins les pêches qui, avec la nouvelle zone de 200 milles, vont permettre une croissance réelle. Nous avons un potentiel de gaz et de pétrole qui, cela est évident, va activer la croissance, et si nous pouvons mettre en valeur ce potentiel grâce à une bonne politique d'expansion économique régionale cherchant à concilier les conflits qui existent en d'autres domaines, je pense que pourrait s'ouvrir une voie nouvelle et que, dans dix ans peut-être, il ne sera même plus nécessaire de parler à la Chambre d'expansion économique régionale pour le Canada atlantique.

En terminant, j'aimerais dire un mot du lieu d'échange d'idées. S'il s'agit uniquement d'une tribune parlementaire, d'un comité parlementaire, il ne permettra sans doute pas une participation véritable ou une évaluation valable de l'expérience des dix dernières années. Certains professeurs estiment

Développement régional—Loi

qu'au lieu d'une politique au sens étroit du terme, d'un ministère de l'expansion économique régionale, le mieux serait—avec des régions moins fortunées que d'autres—de créer ce que j'imagine on nous a demandé de faire l'autre jour avec le bill du développement social que nous avons adopté, c'est-à-dire, dans les faits, un secrétariat général qui pourrait se faire entendre directement et avoir un pouvoir direct sur certains des ministères d'exécution, de façon à amortir l'influence que peuvent exercer des services concurrents qui travaillent dans leur intérêt propre et qui, de ce fait, ont indirectement des effets nuisibles sur le développement des régions. Voilà une idée qu'il y aurait peut-être intérêt à examiner s'il y avait un lieu de discussion où il soit possible d'étudier la question dans son ensemble.

L'après-midi est plutôt tranquille, mais la mesure à l'étude revêt en tout cas une importance primordiale pour les parties du pays qui souffrent de disparités régionales, par exemple, le Canada atlantique. J'estime qu'après dix ans, il est temps d'évaluer ce qui s'est fait, parce qu'il y a eu des échecs certains en matière de développement régional, comme nous le savons tous, et je n'ai pas besoin de parcourir la liste des usines qui, après avoir mis la main sur une somme d'argent, ont déclaré forfait. En outre, il existe d'évidents conflits d'intérêts qui se sont manifestés à la Chambre ces deux ou trois dernières semaines. Certains se sont même demandé pourquoi avoir une politique d'expansion économique régionale. Je pense qu'il vaut mieux crever l'abcès tout de suite que d'attendre cinq ans encore une fois. Cela nous permettrait peut-être d'avoir dans dix ans, partout au Canada, une économie en meilleur état grâce à la loi actuelle.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, je me réjouis d'avoir l'occasion de dire quelques mots sur ce bill parce que, comme il l'a lui-même indiqué, le ministre a l'intention de réexaminer les activités du ministère de l'Expansion économique régionale et de peut-être présenter un autre bill contenant des propositions entièrement différentes. De toute façon, il a l'intention de revoir soigneusement les activités du ministère.

On nous présente parfois des bills qui sanctionnent des faits accomplis et il est alors presque trop tard pour en changer le contenu bien qu'on nous permette, évidemment, d'exprimer nos vues. Les fonctionnaires ont entre-temps décidé; ils ont rédigé le bill et le ministre s'est dit d'accord. Des députés ont l'occasion de s'exprimer et sont en mesure de dire plus tard: je vous l'avais dit, mais vous n'avez pas écouté. Le meilleur temps pour parler de ces choses est quand les idées ne sont pas encore arrêtées et qu'on étudie différentes possibilités. Celle qu'on finit par retenir est probablement celle qui satisfait le plus de gens au ministère, et le ministre doit naturellement tenir compte des considérations politiques. Je me réjouis donc de cette occasion de faire quelques observations.

Je suis un des quelques chanceux qui étions à la Chambre quand l'idée du ministère de l'Expansion économique régionale est née. Je sais que certains députés, dont celui de Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan), ont l'impression qu'elle remonte à 1969. Monsieur l'Orateur, ce n'est pas l'année où elle est née. L'idée première remonte à 1957 à l'époque où on parlait de péréquation. Cela ne veut pas dire qu'on avait alors établi des fonds ou un ministère pour s'occuper d'une région en particulier.